

# *PLAN D'ACTION*

*2007 – 2008*

## *SECTION «A» : GESTION ET DÉVELOPPEMENT*

### 1. DÉVELOPPEMENT ET GESTION CORPORATIVE

- 1.1 ADMINISTRATION. Assurer une saine gestion de l'administration courante et des affaires corporatives, observer les principes comptables reconnus, procéder à une mission d'examen comptable annuelle et répondre aux exigences prévues par le protocole d'entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).
- 1.2 VIE DÉMOCRATIQUE. Organiser annuellement au moins cinq réunions du conseil d'administration, autant de rencontres du conseil exécutif que nécessaire et une assemblée générale des membres.
- 1.3 PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS. Rédiger des demandes de financement en favorisant un partenariat avec les groupes, une décentralisation des activités dans les MRC et l'embauche de personnel affecté à des priorités ou à des activités de communication, de sensibilisation et d'éducation.

## *SECTION «B» : ÉDUCATION, CONCERTATION ET COMMUNICATIONS*

### 2. COMMUNICATIONS, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

- 2.1 VISIBILITÉ MÉDIATIQUE. Assurer une visibilité des activités et des enjeux environnementaux dans l'actualité régionale tout en observant une règle d'éthique visant à mettre en valeur les groupes et les membres dans leur communauté respective.
- 2.2 INFORMATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION. Tenir des activités d'information, d'éducation et de promotion par la publication du bulletin l'ÉchoSystème, par le développement d'outils d'information et de promotion, par l'organisation d'activités publiques au moins une fois l'an, par des envois ciblés ou par des campagnes de recrutement.

### 3. ACTIVITÉS DE CONCERTATION ET DE SUPPORT

- 3.1 REGROUPEMENT NATIONAL DES CRE DU QUÉBEC (RNCREQ). Maintenir la représentation au sein du regroupement national en tant que membre des comités *forêt* et *agriculture*.
- 3.2 CONCERTATION RÉGIONALE ET NATIONALE. Favoriser la concertation avec les groupes environnementaux ou avec tout autre partenaire concerné par l'environnement et le développement durable et s'engager comme membre ou administrateur à l'intérieur d'autres organisations déterminées par le C.A. ou l'A.G.A. (notamment : conseils de bassins, ZIP, Coalition Eau Secours, UQCN, Union paysanne, Centre québécois du droit de l'environnement, etc.).
- 3.3 SOUTIEN AUX MEMBRES, AUX GROUPES ET AUX CITOYENS DE LA RÉGION. Maintenir des relations régulières avec les groupes locaux en entretenant une attitude diligente, attentive, compréhensive et respectueuse face à leurs besoins et offrir au besoin une collaboration technique et professionnelle ou mettre en place des comités de travail lors du traitement de dossiers locaux dont le rayonnement est susceptible de s'appliquer à la région.
- 3.4 DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS. Répondre aux demandes d'information exprimées par tout intervenant concerné par l'environnement et le développement durable, particulièrement auprès des ONG, des comités de citoyens et des instances municipales.
- 3.5 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ). Favoriser des collaborations et la tenue de projets commun avec la Conférence régionale des élus et promouvoir une représentation pour l'environnement et le développement durable.

## SECTION «C» : DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX

### PRIORITÉS DE L'EXERCICE 2007-2008

#### 4. FORÊT

- 4.1 AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE. Promouvoir les critères d'aménagement forestier durable en forêts publiques et privées, axés prioritairement sur le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion intégrée des ressources et l'aménagement écosystémique.
- 4.2 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE. Siéger à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et contribuer à élaborer le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).
- 4.3 MODERNISATION DE LA GESTION FORESTIÈRE. Participer aux travaux au plan national avec le RNCREQ et les autres groupes nationaux au Conseil de mise en œuvre et intervenir au niveau de l'application de normes d'intervention ou d'objectifs de protection de l'environnement.

## 5. AGRICULTURE

- 5.1 COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS. Participer à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en déposant un mémoire et assurer les suivis relatifs à l'évolution de ses travaux.
- 5.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE. Intervenir en faveur d'une saine gestion des fertilisants, d'une gestion solide des fumiers et des composts, de la promotion de l'agriculture biologique, de la lutte aux OGM, du respect de la capacité de support à l'échelle des bassins et veiller à la protection de l'eau, de l'air, du sol et de la biodiversité.
- 5.3 INFORMATION ET CONCERTATION. Diffuser des avis, contribuer à une sensibilisation du public et favoriser la concertation avec les organismes environnementaux ou tout acteur concerné par l'environnement et l'agroenvironnement afin de promouvoir une saine gestion des fertilisants, l'agriculture biologique et la consommation responsable.
- 5.4 PROBLÉMATIQUES CIBLÉES DE CONTAMINATION. Assurer une vigilance et suivre l'évolution de cas de contamination de l'eau de surface ou souterraine ou d'autres problèmes environnementaux ponctuels en lien avec les activités agricoles dans le Bas-Saint-Laurent.

## 6. ÉNERGIE ET GAZ À EFFET DE SERRE

- 6.1 PRODUCTION OU CONSOMMATION D'ÉNERGIE. Prendre part au dossier en insistant sur la sensibilisation du public à l'effet de serre, sur la promotion de l'efficacité énergétique et des alternatives renouvelables et sur une caractérisation des filières dans un cadre de gestion intégrée et de développement durable.
- 6.2 TERMINAL MÉTHANIER. Demander la tenue d'une évaluation environnementale stratégique de la filière du gaz naturel en sol québécois pour les trois projets de port méthanier, poursuivre les activités d'information, de soutien et de concertation concernant le projet de terminal méthanier de gaz naturel liquéfié (GNL) et de construction d'infrastructures connexes (centrale thermique, gazoduc) à Gros-Cacouna et présenter au besoin des avis et des mémoires.
- 6.3 PRODUCTION ÉOLIENNE. Diffuser le document *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal*, intervenir relativement au développement de la filière et du 2<sup>ième</sup> appel d'offres d'Hydro-Québec.
- 6.4 PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE. En fonction des ressources disponibles, aider les municipalités du Bas-Saint-Laurent à se doter de plans de réduction des gaz à effet de serre en fournissant des exemples d'actions à leur portée.

## 7. EAU ET SAINT-LAURENT

- 7.1 SAINTE GESTION DE LA RESSOURCE HYDRIQUE. Procéder à des demandes de financement pour des projets visant la saine gestion de la ressource hydrique au Bas-Saint-Laurent, exercer une vigilance continue, et intervenir le cas échéant, à l'égard de problèmes liés à la dénaturation de l'environnement en eau douce, au gaspillage ou à la contamination de l'eau potable, des eaux de surface et souterraines et suivre les développements concernant la Politique nationale de l'eau.
- 7.2 COMMISSION PERMANENTE SUR LA GESTION DE L'EAU. Siéger à cette commission permanente formée d'élus municipaux, de représentants des organismes impliqués dans la gestion de l'eau (conseils de bassin de la région, comité ZIP), du CRE et d'une expertise scientifique.
- 7.3 BASSINS VERSANTS. Collaborer à la création et au développement d'organismes de bassins versants dans la région et y favoriser l'implication des groupes environnementaux locaux.
- 7.4 COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE. Poursuivre une collaboration avec la ZIP et d'autres partenaires communs au Bas-Saint-Laurent et intervenir en concertation sur les dossiers qui touchent le développement durable ainsi que la préservation et l'intégrité du milieu marin.

## 8. MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 ENFOUISSEMENT SANITAIRE. Surveiller les développements entourant les problématiques des lieux d'enfouissement dans la région et spécifiquement dans les MRC de Matane, Métis et Matapédia et intervenir au besoin.
- 8.2 POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. Soutenir l'avancement des mesures réglementaires municipales et provinciales en vue d'atteindre les objectifs de la politique d'ici 2008.
- 8.3 PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. Suivre la mise en œuvre des plans dans les MRC de la région et réaliser des interventions ou participer à des démarches de concertation en ce qui concerne plus particulièrement la hiérarchie des 3RV-E, l'information et la sensibilisation du public, les matières jugées prioritaires (putrescibles, RDD, encombrants) et les secteurs ICI et CRD.

## 9. VARIA

- 9.1 AIRES PROTÉGÉES. Intervenir aux diverses étapes de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et de la Stratégie québécoise sur la biodiversité, veiller à la conservation des espèces menacées ou vulnérables et d'autre part, continuer à participer la Table d'harmonisation du parc national du Bic et à s'impliquer dans le comité de travail du projet de parc national du Témiscouata.
- 9.2 CONSOMMATION RESPONSABLE. Favoriser des choix et des comportements responsables à l'égard de l'environnement par des interventions auprès des citoyens, d'organismes divers ou des gouvernements (pesticides cosmétiques, achat de produits biologiques et locaux, énergie, eau, hiérarchie des «3RV-E», etc.).
- 9.3 ACTUALITÉS ET AUTRES PROBLÉMATIQUES. Suivre l'actualité environnementale et traiter toutes autres priorités déterminées par le conseil d'administration portant sur des problématiques ponctuelles ou globales : rejets industriels et municipaux, transport, pollution atmosphérique, mondialisation, etc.